

Zeitschrift: Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari

Herausgeber: Société suisse des traditions populaires

Band: 38 (1948)

Heft: 1

Artikel: Glossaire du parler des pêcheurs staviacois

Autor: Bise, Gabriel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1005676>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Glossaire du parler des pêcheurs staviacois.

Par Gabriel Bise, Fribourg.

Quatre siècles sont bientôt passés depuis que Joachim du Bellay, dans son ouvrage: «Défense et Illustration de la langue française», conseillait à son ami: «Encore te veux-je avertir de hanter quelquefois non seulement les savants, mais aussi toutes sortes d'ouvriers et gens mécaniques, comme Mariniers..., savoir leurs inventions, les noms des matières, des outils et des termes usités en leurs arts et métiers». (Livre II, 11.) Hantons-les donc à notre tour, ces marins d'eau douce, non pas dans le dessein d'enrichir le vocabulaire de la langue française, mais bien pour témoigner de l'existence d'un langage essentiellement parlé et que nous rappelle matin et soir le claquement des lourdes bottes à semelles de bois des pêcheurs, sur les pavés d'Estavayer.

Aubière: Filet à petites mailles (2—4 mm.) utilisé dans les battues pour capturer les amorces (gougeons, ablettes).

Aiguillette: Navette à tisser les filets.

Battue: Genre de pêche qui se pratique sur les bords du lac principalement en «loquette» (bateau à fond plat) mue à la godille ou à la perche. Elle se pratique au printemps pour le brochet (époque de la fraie), la carpe et les amorces.

Bavette: Demi-poche inférieure du grand filet renforcée par un filin qui doit tendre la poche entière.

Bein'naz: Lieu de pêche situé sur la rive sud ou lac, constitué par des bancs de sable longeant cette rive.

Berfou: Filet en forme de panier conique tendu sur trois ronds d'osier et dont la pointe se termine par une petite ouverture (le goléron) qui permet au poisson de s'introduire dans le filet. Cette pêche a lieu du 15 avril au 1^{er} juin sur les bords du lac, principalement pour la perche.

Biniét: Petit flotteur de liège ou de celluloïd qui sert à supporter le filet dans l'eau.

Boille: Gros flotteur fait d'un récipient vide (ancien fût à huile, pétrole ou benzine) qui indique la situation d'un filet tendu.

Bondelière: Filet pour la pêche à la bondelle d'une longueur de 75 m. Il existe deux sortes de bondelières.

- a) La bondelière de fond, avec des mailles de 27—32 mm. utilisée du 26 janvier au 14 décembre pour la pêche aux grandes profondeurs. En effet, le filet est lesté de 1 à 2 kg. de plomb, réparti en petites morceaux sur toute sa longueur, pour lui permettre de reposer sur le fond.

- b) La bondelière de lève, avec des mailles de 32—35 mm. utilisée du 1 juillet au 1 novembre pour la pêche entre deux eaux. Le filet est déplombé et se trouve suspendu par des flotteurs de liège, à 10 ou 15 brasses de fond.
- Borbo:** Bulle d'air dégagée de la vase du fond de l'eau et venant éclater à la surface.
- Chabler:** Se dit d'un bateau qui ne peut atteindre un point de repère en suivant une ligne droite par suite de la violence du vent.
- Chalame:** Forte ficelle de chanvre sur laquelle sont montés les filets.
- Chevillon:** Espace de 10 cm. qui sépare les filets tendus dans l'eau.
- Couple:** Ensemble de plusieurs filets tendus.
- Empicle:** Gros trou occasionné au filet par quelque accident.
- Enrêcher s':** Se dit d'un filet qui se roule autour du chalame lorsqu'il a été mal tendu ou qu'il s'est trouvé pris dans un violent courant sous-marin.
- Ensaler:** Assembler les différentes pièces qui constituent le grand-filet.
- Eponde:** Bordage d'un canot de pêche.
- Eponder:** Réparer un canot.
- Etôle:** Autre nom de la bondelière.
- Fil:** S'emploie surtout au pluriel dans l'expression: les fils dormants. Suspendus à leurs deux extrémités par des flotteurs de bois, ils sont tendus sur plusieurs centaines de mètres, soit entre deux eaux (pour la truite ou la perche), soit sur le fond du lac (pour le brochet, la lotte, l'anguille, la truite ou la perche). La capture du poisson se fait au moyen d'hameçons amorcés avec des gougeons ou de gros lombrics, disposés tous les 2 m. environ sur le fil.
- Goléron:** Voir sous berfou.
- Gorge:** Endroit où les deux bras du grand-filet s'assemblent à la poche.
- Grin:** Vivier disposé au centre d'un bateau plat (loquette).
- Grand-filet:** Filet à deux bras reliés au milieu par un sac en forme de fer à cheval, d'une longueur totale approchant 300 m. Une fois tendu, le haut du filet est soutenu par des planchettes rondes (biniets) disposées à 2,50 m. de distance les unes des autres et le bas est garni de pierres de 10 cm. de diamètre disposées également à 2,50 m. de distance les unes des autres. Chaque bras, tissé en mailles de 90 mm. s'étend sur une longueur de 100 à 130 m. Le sac, tissé en mailles de 40 à 45 mm. pour le haut et de 32 mm. pour le fond est soutenu par 2 ou 3 vessies de porc gonflées (pétufles).

La pêche au grand-filet se pratique du 15 décembre au 1^{er} juin à bord d'un bateau plat monté habituellement par 4 hommes, pour la palée, la truite et le brochet. La pose du filet suit le processus suivant: le voiret, 100 à 120 m. de corde, le premier bras, le sac, le second bras et retour au voiret (flotteur). Sitôt tendu, le filet est traîné quelques instants et relevé d'une profondeur minimum de 40 m., ce qui représente un effort physique considérable. Cette pêche est de moins en moins pratiquée pour cette dernière raison et du fait également que les grandes profondeurs favorables se trouvent sur la rive neuchâteloise.

Guillette: Emmêlement de mailles de filet provoqué par le poisson.

Jaunet: Omble chevalier.

Maiôle: Dans l'expression «faire maiôle», c'est à dire, rentrer au port sans un poisson.

Marcon: Flotteur qui soutient l'extrémité du grand-filet.

Mont: Monticule sous-marin précédant les grandes profondeurs du lac.

Névar: Bourrasque accompagnée de pluie froide et de neige.

Ouvrier: Sac du grand-filet.

Paléière: Filet pour la pêche à la palée et à la truite.

a) La paléière de lève, tissée de mailles de 50 à 52 mm., utilisée pour la pêche entre deux eaux du mois de juin au mois de septembre.

b) La paléière de fond, tissée de mailles de même dimension utilisée du 20 novembre au 5 janvier, au moment de la fraie de la palée. Les œufs sont prélevés pour la pisciculture et remis au lac à l'état d'alevins en vue du repeuplement.

Pic: Autre nom de la paléière.

Platet: Petit platon.

Plateau: Dans l'expression «ramasser un plateau», c'est à dire, tendre ses filets à faux, sans avoir suffisamment observé les courants.

Pollet: Flotteur terminé par un drapeau ou une touffe de roseaux et indiquant la position d'un filet.

Poncener: Frapper le fond de l'eau au moyen d'une perche, au cours d'une battue, pour effrayer le poisson.

Potte: Demi-poche supérieure du grand-filet.

Puisoir: Récipient de métal ou de bois à manche court qui sert à vider l'eau d'un bateau.

Revoutze: Bourrasque, coup de vent.

Recueilloir: Epuisette.

Repère: Endroit terrestre qui permet de se diriger sur le lac, de situer l'emplacement exact d'un filet. Les différents repères sont, en suivant la rive fribourgeoise ouest-est: la pointe de Font, la Guérite, la Trabiette, la Chenan'na (ancienne maison Thürler), la Tour (celle du couvent des religieuses dominicaines) sur le Cerf (hôtel du Cerf, la Fousse ou le Rafour (la tour du couvent couverte par celle de Saint-Laurent), la Tour (celle du couvent) sur les orgues (de Saint-Laurent), la Tour par derrière, la Tour par-dessus la sacristie (de Saint-Laurent), la Tornale (peupliers de la Corbière dans la ligne de la ferme Marmy) et la Pointe de la Corbière.

Rondzonnière: Filet à petites mailles (2—4 mm.) pour les ablettes (rondzons).

Rote: rotangle.

Servante: Petite poutre de bois à encoches qui sert à tendre les filets.

Soliveau: Flotteur de liège utilisés dans la pêche à la bondelle ou à la palée de lève.

Sucette: Engin de pêche formé d'un gros hameçon enrobé dans un tuyau de caoutchouc.

Tailleur: Ablette.

Taquet: Trou pratiqué dans la banquette du bateau pour y fixer la servante au moment de tendre les filets.

Tollet: Porte-rame.

Tsapet: Trou pratiqué au fond du sac terminant le grand-filet par lequel on sort le poisson.

Tsavon: Corde de chanvre tendue sur toute la longueur du grand-filet.

Tramail: (fr. trémaille) Filet à mailles de 32 mm. utilisé dans les battues au brochet, à la tanche, à la perche, sur les bords du lac. Un tramail spécial à mailles de 50 à 60 mm. est employé du 15 avril au 1 juin pour les battues au brochet, carpe et brême.

Vengeron: Sorte de gardon à chair blanche.

Vion: autre nom du pollet.

Volet: Trou dans le filet.

Yette: Fil pour fixer l'hameçon.
